



**CNMSS**  
L'engagement au service  
des militaires

**Guide du départ**  
outre-mer et à l'étranger  
à l'usage du militaire et de sa famille



# Un nouveau service à la CNMSS : la téléorthophonie

Mis en ligne le **jeudi 10 octobre 2019**

L'orthophonie à distance pour les enfants de militaires affectés à l'étranger avec leur famille !




Afin de répondre aux difficultés d'accès aux soins des enfants de militaires affectés à l'étranger, la **CNMSS** a lancé à compter du 1er août 2019 une expérimentation de téléconsultation en orthophonie dans les 6 pays d'affectation Côte d'Ivoire, Djibouti, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Gabon et Sénégal.

Ce nouveau service de la **CNMSS** facilite le recours aux soins pour les enfants résidant à l'étranger qui nécessitent un suivi orthophonique en raison de troubles de l'apprentissage.

Il permet aussi aux enfants bénéficiant déjà en France d'un suivi orthophonique et devant partir à l'étranger avec l'un de leurs parents, **d'éviter les ruptures des soins**.

Les téléconsultations sont réalisées dans le fuseau horaire du pays d'affectation, aux jours et heures choisis par l'assuré.

Celui-ci peut prendre rendez-vous avec un professionnel de santé parmi les 25 orthophonistes du réseau DisMed **CNMSS** (<https://cnmss.dismed.fr/#>) .

L'assuré a la garantie de sessions individualisées et sécurisées et la possibilité de conserver le même praticien pour le suivi de son enfant, jusqu'à la fin de sa prise en charge.



Sur présentation d'une prescription médicale pour un bilan orthophonique et après accord de ses services médicaux pour des séances d'orthophonie, la **CNMSS** finance entièrement et sans conditions de ressources la prise en charge de la téléorthophonie.

L'assuré n'a aucune avance de frais à prévoir.

Une **enquête de satisfaction** sur le service rendu pourra lui être adressée par la **CNMSS**.

